

Demande de pension de réversion pour décès en activité.

Première étape, initiation de la demande par l'ayant cause.

L'ayant-cause effectue une demande de pension de réversion en ligne sur le portail info.retraite.fr, service « Demande de réversion » ou par voie postale directement auprès de la CNRACL, principalement pour les personnes mineures, sous tutelle ou curatelle. Il transmet les pièces justificatives nécessaires au partage.

Deuxième étape, réception de la demande par la CNRACL.

La CNRACL initie le dossier de demande.

Il est disponible dans le service PEP's « Demande de retraite CNRACL et RAFP ».

Troisième étape, instruction de la demande par le dernier employeur.

Le dernier employeur instruit le dossier de demande de réversion et le retourne à la CNRACL.

Quatrième étape, versement de la pension de réversion par la CNRACL.

Après instruction du dossier, la CNRACL verse la pension de réversion.